



Canadian Space Agency
Agence spatiale
canadienne



**SUIVI DES
PLANS D'ACTION DE LA GESTION**

ÉVALUATION

**Rapport annuel
au 31 mars 2012**

Direction, Vérification et évaluation

Avril 2012

Canada

Table des matières

SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE	3
ÉVALUATION SOMMATIVE DE L'ACCORD DE COOPÉRATION CANADA - ESA 2000-2009	4
ÉVALUATION DU PDTS POUR LA PÉRIODE DE 2002/03 À 2007/08	6



Sommaire de la mise en œuvre

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la gestion boucle le processus de l'évaluation de programme en faisant état des mesures prises par les diverses entités responsables à la suite des constatations et des recommandations. Le processus de suivi en vigueur fait en sorte que les plans d'action de la gestion sont revus annuellement jusqu'à ce qu'ils soient complétés, et, le degré de mise en œuvre est évalué et rapporté au Comité exécutif, qui agit à titre de Comité ministériel d'évaluation (CME) de l'Agence spatiale canadienne (ASC).

Ce rapport annuel présente, en date du 31 mars 2012, les résultats du suivi se rapportant à deux projets d'évaluation dont les rapports et les plans d'action de la gestion ont été présentés et approuvés antérieurement par le Comité exécutif. Les représentations graphiques ci-contre donnent un aperçu du degré d'avancement de la mise en œuvre des éléments du plan d'action de la gestion.

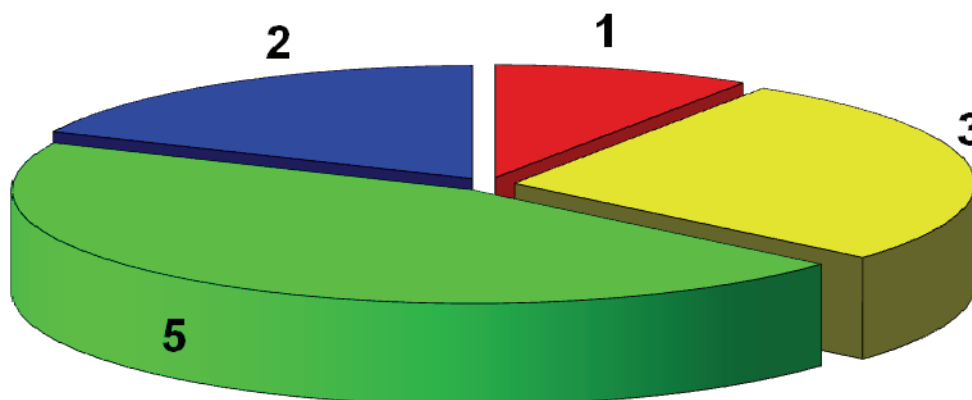
Évaluation sommative de l'Accord de coopération Canada-ESA 2000-2009 (septembre 2010)



Évaluation sommative du PDTS pour la période de 2002-2003 à 2007-2008 (juin 2011)



■ À faire 0% ■ En cours ≤ 50% ■ En cours > 50% ■ Complété 100%



Les pages suivantes décrivent de façon détaillée l'état d'avancement des plans d'action des projets d'évaluation.

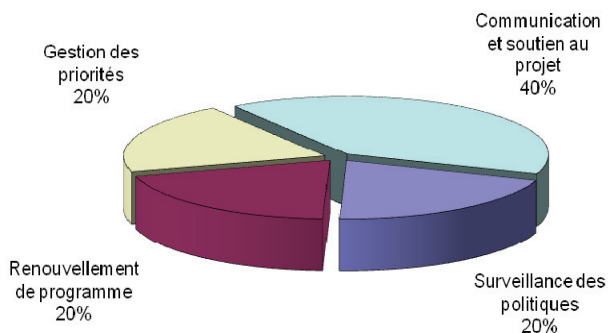
*Projet d'évaluation : Goss Gilroy***Évaluation sommative de l'Accord de coopération Canada - ESA 2000-2009**Objectif du projet d'évaluation

La présente évaluation sommative a été réalisée en 2008 par les consultants en gestion Goss Gilroy Inc (GGI) et avait pour but de déterminer la pertinence, le succès et la rentabilité de l'Accord de coopération Canada-ESA. Le rapport d'évaluation a été présenté au Comité exécutif en juin 2010 et approuvé en septembre 2010.

Nature des recommandations

Le rapport d'évaluation comportait des recommandations quant au renouvellement du programme, à l'harmonisation des priorités stratégiques, au soutien au programme, à la communication avec l'industrie canadienne et, enfin, à la surveillance des politiques. Plus précisément, les cinq recommandations suivantes se rapportaient à l'amélioration du programme :

1. renouveler l'Accord Canada-ESA;
2. préciser le rôle de l'ESA par rapport aux priorités de l'Agence spatiale canadienne (ASC);
3. élaborer et diffuser des politiques visant à appuyer les organismes et les nouveaux participants;
4. dresser un plan pour faire connaître les possibilités industrielles offertes par l'ESA;
5. assurer le suivi des répercussions de la Politique spatiale européenne et des tendances de l'Union européenne (UE) sur le Canada.

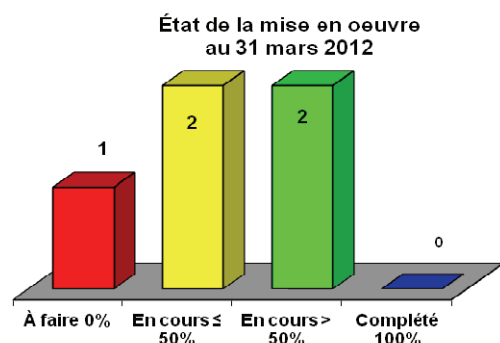
État de la mise en œuvre

La recommandation 1, qui se rapporte au renouvellement de l'Accord pour une période supplémentaire de dix ans, est en cours de mise en œuvre et achevée à plus de 50 %. L'ASC a pris toutes les mesures requises pour renouveler l'Accord. Ce dernier a été signé en décembre 2010 et le traité est présentement en phase de ratification. On s'attend à ce qu'il entre en vigueur en 2012.

La recommandation 2 a pour objet de préciser le rôle de l'ESA dans le cadre du plan à long terme. Cette recommandation n'a pas encore été mise en œuvre pour des raisons indépendantes de la volonté de la direction du programme de coopération avec l'ESA.

Les recommandations 3 et 4 portent sur l'appui au projet et la communication. Ces recommandations sont en cours de mise en œuvre et achevées à moins de 50 %. Malgré le fait que des efforts aient été déployés pour établir des politiques pour appuyer et informer les soumissionnaires canadiens potentiels et mettre à jour les documents d'orientation de gestion de l'ESA, tel que le Guide à l'intention des délégués canadiens, une pénurie de personnel a retardé le processus.

Enfin, la recommandation 5 a trait au suivi régulier et continu des impacts de la Politique spatiale européenne sur la participation du Canada aux activités spatiales européennes. Le groupe Politique et relations extérieures de l'ASC est demeuré au courant des développements en matière de politique en impliquant le Ministère des Affaires étrangères et Commerce international (MAECI) et la Mission canadienne à



Bruxelles. En outre, le nouveau directeur du Partenariat avec l'UE participera activement à l'évaluation et à la surveillance continue des politiques.

Bien que la recommandation 5 relève d'un processus permanent, on estime qu'elle est en cours de mise en œuvre et achevée à plus de 50 %, car il faut du temps pour suivre l'élaboration de politiques et les répercussions subséquentes qu'elles ont sur le Canada. Toutefois, les mécanismes sont en place à l'ASC et au MAECI pour assurer la surveillance continue. Au moment de présenter ce rapport, le nouveau directeur du Partenariat avec l'UE n'avait pas encore exposé à la haute direction le bilan des développements touchant la Politique spatiale européenne et de leurs répercussions sur le Canada. Les mesures reliées à cette recommandation seront réévaluées l'an prochain et sa mise en œuvre sera considérée achevée lorsqu'il aura été démontré que des rapports sont présentés de façon régulière et continue à la haute direction de l'ASC.

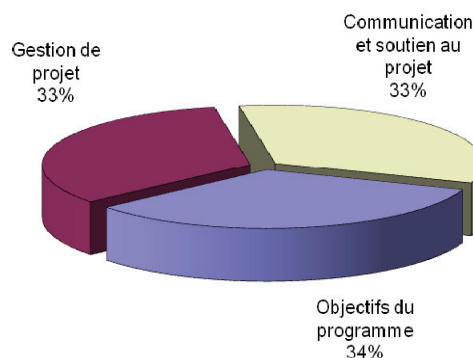
Projet d'évaluation: 570-2800**ÉVALUATION DU PDTS POUR LA PÉRIODE DE 2002/03 À 2007/08**Objectif du projet d'évaluation

Les Services conseils du gouvernement (SCG) ont évalué en 2009-2010 le Programme de développement des technologies spatiales (PDTS) (maintenant désigné Développement de technologies habilitantes). Le rapport d'évaluation a été approuvé par le Comité exécutif en juin 2011. L'évaluation portait sur quatre grands thèmes : pertinence du programme, conception et exécution du programme, réussite du programme et rentabilité.

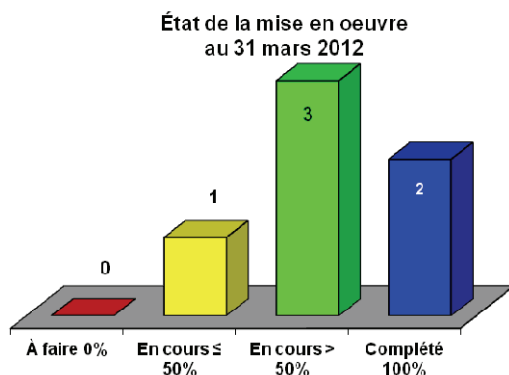
Nature des recommandations

Le rapport d'évaluation a mis en lumière la nécessité d'appliquer le mécanisme de financement approprié et de cerner les exigences de R-D technologique dans le but d'atteindre les objectifs du programme, d'améliorer la gestion de projet par le biais de processus d'acquisition plus efficaces et de normes de services, d'appuyer les entreprises et les clients de l'ASC et d'établir des stratégies de communication avec eux. Le rapport contenait six recommandations destinées à améliorer le programme :

1. préciser les objectifs du programme;
2. établir des correspondances entre les exigences de R-D technologique et toutes les missions proposées;
3. préciser les processus d'acquisition entre l'ASC et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) afin de réduire les délais;
4. étudier la viabilité d'un processus de demande en deux étapes;
5. aider les entreprises à préparer leurs propositions;
6. mettre en œuvre une stratégie officielle de communication pour diffuser les résultats de projet aux clients de l'ASC.

État de la mise en œuvre

Les recommandations 1 et 2, qui se rapportent aux objectifs du programme, sont en cours de mise en œuvre et achevées à plus de 50 %. Les objectifs du programme ont été précisés en fonction de la réorganisation de l'ASC et de la nouvelle architecture d'activités de programmes (AAP). Le groupe Développement de technologies habilitantes (DTH) élabore présentement une stratégie de mesure du rendement et a mis à jour le modèle logique, lequel sert de feuille de route du programme et tient compte à la fois des contrats et des contributions comme extrants pour atteindre les résultats escomptés. Si le budget le permet, les contributions octroyées à l'industrie en guise de financement de la R-D pourraient entrer en vigueur en 2013-2014. Un cadre de travail fonctionnel pour utiliser les paiements de transfert a été établi en partie, et un peu moins de la moitié du personnel de DTH a reçu la formation lui permettant de recourir aux subventions et contributions (S et C). Un processus normalisé de repérage et de priorisation des exigences de R-D technologique a été établi et devrait être mis en œuvre tout au long de 2012-2013.



Les recommandations 3 et 4 portant sur la gestion du programme ont été complètement mises en œuvre. Un

groupe de travail de l'ASC a été formé pour traiter des questions touchant TPSGC à l'échelle de l'ASC (comme les retards dans les demandes de propositions et l'octroi des contrats). Deux outils ont été élaborés en vue de préciser les principales étapes du processus d'approbation des contrats ainsi que les rôles et responsabilités de chacune des parties en cause. Bien que DTH ait étudié la viabilité d'un processus en deux étapes de demande pour l'utilisation des de S et C, aucun fond de S et C ne sera disponible pour les deux prochaines années.

Les recommandations 5 et 6 ont trait à l'appui de projet et à la communication. Peu d'efforts ont été déployés pour préparer des documents normalisés ou des gabarits censés aider les entreprises qui ne connaissent pas le processus de réponse aux appels d'offres. DTH prévoit toutefois s'en occuper et présenter des instructions aux soumissionnaires lors du prochain Forum sur la technologie en mai 2012. La recommandation 5 est en cours de mise en œuvre, mais est achevée à moins de 50 %. En fin de compte, grâce au repérage d'un client pour chacune des technologies développées en priorité, DTH a officialisé son mode de communication des résultats de projet aux clients de l'ASC en consultant et en invitant le client aux réunions de démarrage de projet et en lui fournissant des exemplaires des troupes de revue finale. On a également établi un sondage auprès des clients. Les résultats de ce sondage seront colligés afin de produire des rapports sur la satisfaction des clients. La recommandation 6 est en cours de mise en œuvre et achevée à plus de 50 %.

